

PARRAINER
C'EST DU BONHEUR
À PARTAGER



**Partage**
avec les enfants du monde

APPORTER UNE SOLUTION DURABLE À LA MISÈRE ET À LA PAUVRETÉ

PARTAGE À L'ORIGINE

En 1973, au lendemain de la guerre du Vietnam, "Le Comité de Soutien aux Enfants du Vietnam" naît pour secourir des milliers d'orphelins. Afin de leur assurer des ressources régulières, ces enfants sont parrainés par des familles françaises. Le savoir acquis au Vietnam s'étend au Guatemala, puis en Inde, en Thaïlande et dans de nombreux pays. Au fil des années, le nom de l'association évolue. Depuis plus de 45 ans maintenant, PARTAGE aide des centaines de milliers d'enfants à sortir du cercle vicieux de la misère et de la pauvreté. Aujourd'hui, grâce à la confiance de plus de 20 000 marraines, parrains et donatrices et donateurs, PARTAGE soutient plus de 700 000 bénéficiaires partout dans le monde.

NOTRE MISSION FAIRE GRANDIR DIGNEMENT LES ENFANTS DU MONDE



Pour survivre, les enfants sont parfois obligés de travailler dans des conditions proches de l'esclavage. Analphabètes et sans formation, ils ont peu de chance d'échapper à cet engrenage de misère si rien ne vient changer le cours de leur vie. PARTAGE a choisi de leur venir en aide. Pour agir efficacement, il faut agir dans la durée. Le parrainage permet cette pérennité. C'est une action concrète qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des enfants dans les pays les plus défavorisés : tous les enfants bénéficiaires du programme peuvent être soignés, protégés, nourris, habillés si besoin et surtout aller à l'école régulièrement. Mais parce qu'un enfant ne vit jamais seul, il est important que sa communauté (famille, village...) soit également bénéficiaire de ce programme. Le parrainage avec PARTAGE permet à l'ensemble de la communauté d'être actrice de son développement.

NOS PRINCIPES APPORTER UNE SOLUTION DURABLE DANS LE RESPECT DES VALEURS DE L'ENFANT

- > PARTAGE est totalement apolitique et non confessionnelle et soutient tous les enfants du monde sans discrimination.
- > Depuis sa création, PARTAGE a choisi de travailler uniquement avec des associations locales d'aide à l'enfance. Leurs connaissances intimes des besoins des enfants, qu'elles côtoient chaque jour, garantissent que les actions menées répondent au mieux aux réalités des enfants. Elles sont plus à même d'aider efficacement les enfants et leur communauté.
- > Les actions de PARTAGE cherchent résolument à développer toute la communauté autour de l'enfant et faciliter ainsi l'émergence d'une société civile actrice de son propre développement, dans le respect de ses valeurs culturelles et sociales.

NOS RESSOURCES DES FONDS PRIVÉS STRICTEMENT CONTRÔLÉS

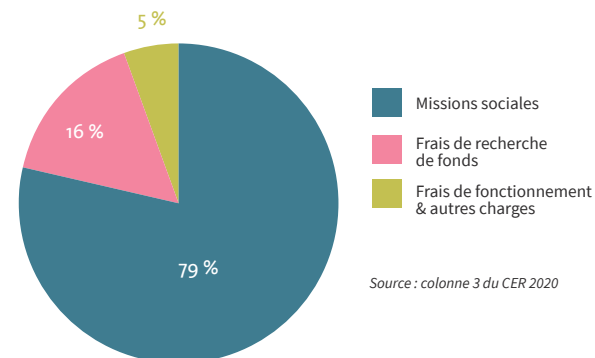
Nos fonds proviennent de personnes privées en grande majorité, à travers le parrainage, les dons ainsi que les legs et les donations. 79 % des sommes reçues sont affectées à notre mission sociale. PARTAGE est reconnue organisme d'utilité publique. Vos dons sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable) et les legs sont exonérés de droits de succession. Ainsi un parrainage de 30 € par mois revient en fait à 10,20 €.



PARTAGE est membre du Comité de la Charte, c'est-à-dire qu'elle s'engage à respecter la Charte de Déontologie sur la rigueur de la gestion, sur la qualité de la communication et des actions de collecte, sur la transparence financière, sur le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, en se soumettant à des contrôles stricts.

Les statuts de PARTAGE sont disponibles sur notre site internet : www.partage.org et sur simple demande au 03 44 20 92 92.

RÉPARTITION DE L'EMPLOI DES RESSOURCES EN 2020



Source : colonne 3 du CER 2020



PRENDRE EN COMPTE TOUS LES BESOINS DE L'ENFANT

Faire grandir un enfant est une mission qui se construit jour après jour et sur tous les terrains, santé, alimentation, éducation, habillement, soutien scolaire, formation professionnelle... tout en tenant compte de l'entourage familial et communautaire.

ACCOMPAGNER DES ASSOCIATIONS LOCALES EXPÉRIMENTÉES

PARTAGE a fait le choix d'accompagner des associations locales d'aide à l'enfance. Ce sont des partenaires que PARTAGE identifie et avec lesquels elle établit des relations professionnelles durables et équitables. Ils sont plus aptes à prodiguer une éducation et une scolarisation dans le respect des traditions et de la culture de l'enfant.

NOS DOMAINES D'ACTION

> L'ÉDUCATION

L'éducation des enfants est la première des priorités. PARTAGE soutient des crèches, des écoles, des centres de formation professionnelle ainsi que des actions de soutien scolaire, d'éducation informelle, de formation des enseignants et des activités socioculturelles. PARTAGE favorise l'enseignement de la non-violence, de la paix et de la citoyenneté.

> LA SANTÉ ET L'ALIMENTATION

Facteurs essentiels au bon développement de l'enfant, la santé et l'alimentation sont aussi au cœur des projets soutenus par PARTAGE : consultations médicales et suivi pour l'enfant et sa famille, surveillance et traitement de la malnutrition, repas équilibrés, prise en charge d'enfants handicapés, formation de professionnels de santé, éducation à l'hygiène et à la nutrition.

> LA PROTECTION CONTRE LES ABUS

PARTAGE aide les enfants à grandir dans la dignité pour éviter que la pauvreté n'entrave leur développement personnel. Son action a pour but de protéger les enfants de la rue, de la prostitution et des maltraitements. PARTAGE vise également à sensibiliser les enfants à leurs droits et à les faire mieux respecter par la communauté.

> LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

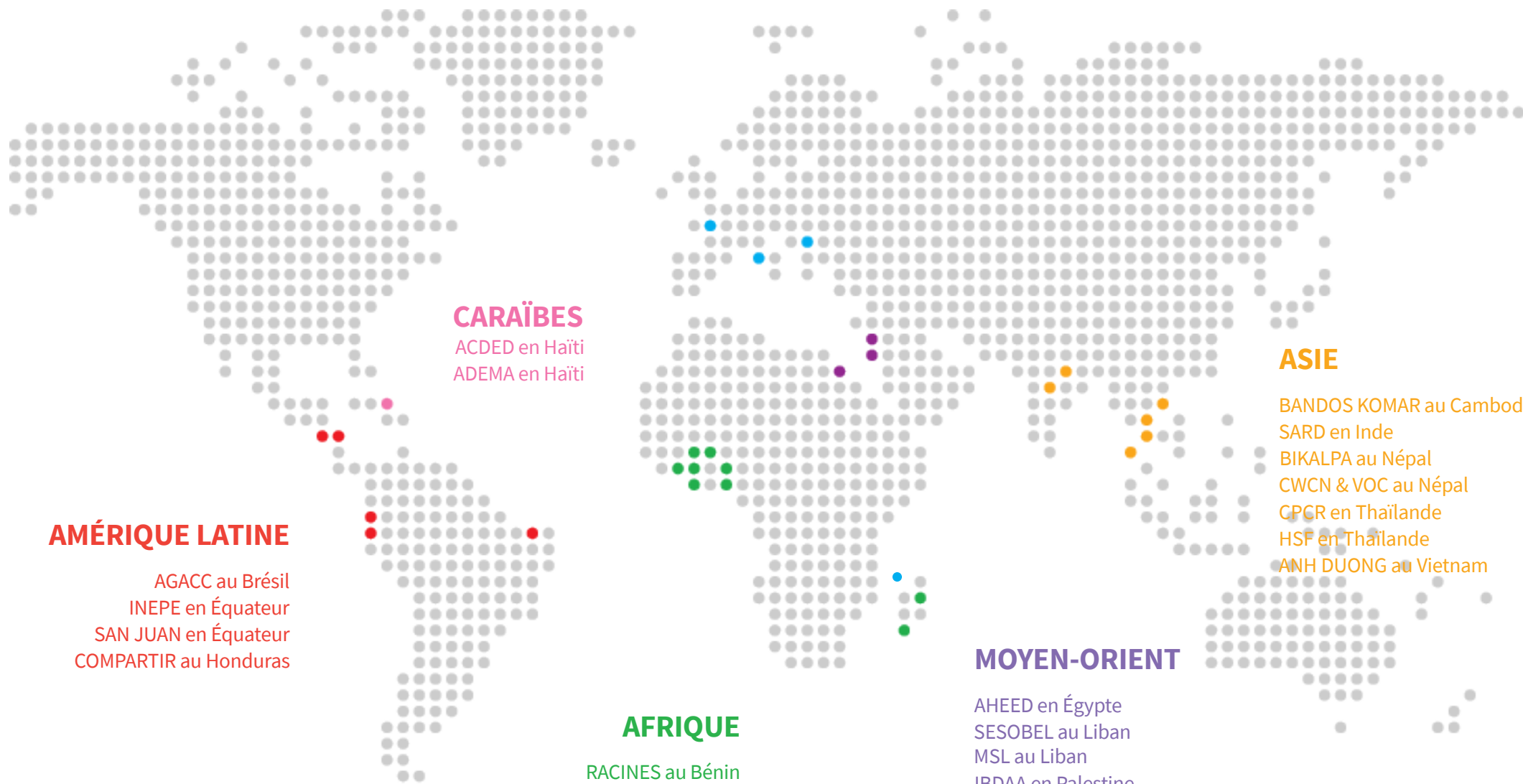
Le bien-être de l'enfant est lié à son entourage et son environnement. PARTAGE favorise des actions en faveur de la famille et de la communauté des villages ou des quartiers. PARTAGE soutient l'activité économique à travers des programmes générateurs de revenus, afin d'améliorer le niveau socio-économique des familles et d'aider l'enfant à grandir dans de meilleures conditions.



NOS PARTENAIRES SUR LE TERRAIN

EUROPE

DUGA en Bosnie-Herzégovine
GÉNÉRATION MÉDIATEURS en France
LE VILLAGE D'EVA à Mayotte
RENAÎTRE ROMANIA en Roumanie



CARAÏBES

ACDED en Haïti
ADEMA en Haïti

AMÉRIQUE LATINE

AGACC au Brésil
INEPE en Équateur
SAN JUAN en Équateur
COMPARTIR au Honduras

AFRIQUE

RACINES au Bénin
DISPENSAIRE TROTTOIR au Burkina Faso
KEOOGO au Burkina Faso
TIN TUA au Burkina Faso
BEL AVENIR à Madagascar
VAHATRA à Madagascar
MAEECHA en Union des Comores

ASIE

BANDOS KOMAR au Cambodge
SARD en Inde
BIKALPA au Népal
CWCN & VOC au Népal
CPCR en Thaïlande
HSF en Thaïlande
ANH DUONG au Vietnam

MOYEN-ORIENT

AHEED en Égypte
SESOBEL au Liban
MSL au Liban
IBDAA en Palestine

POURQUOI PARRAINER ?



POUR AIDER LES ENFANTS À SORTIR DE LA PAUVRETÉ ET À RÉALISER LEURS RÊVES

Parrainer c'est aider les enfants dans leur vie quotidienne : l'accès à l'école, l'accès à un repas par jour, l'accès aux soins ... Grâce à vos dons réguliers, vous permettez aux enfants d'avoir un avenir meilleur.

POUR PROMOUVOIR LEURS DROITS FONDAMENTAUX

Parrainer c'est participer au financement global d'un programme soutenu par PARTAGE qui promeut l'éducation et les droits des enfants au sein de leur communauté. En connaissant leurs droits et en les faisant respecter, ils deviennent acteurs de changement et de progrès.

POUR AIDER TOUTE UNE COMMUNAUTÉ

Parrainer c'est aussi aider toute une communauté. Votre engagement permet la mise en place de projets qui impliquent les familles et la communauté entière : construction d'infrastructures, services de santé, création d'activités professionnelles.

POUR VIVRE UNE EXPÉRIENCE DE PARTAGE

Parrainer, c'est vivre une expérience unique de partage. Vous pouvez choisir de la vivre en communiquant de manière épistolaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous rendre sur place, rencontrer les enfants et découvrir le programme dont ils bénéficient.

POUR CRÉER UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC UN ENFANT

Choisir le parrainage nominatif, c'est aussi créer une relation avec un enfant de l'autre bout du monde, ambassadeur de sa communauté. Vous échangerez des courriers, découvrirez son quotidien et sa culture. Vous constaterez ce que votre soutien lui apporte.

PARRAINER PAS À PAS



JE PERSONNALISE MON PARRAINAGE

Entretien téléphonique avec l'une des chargées de relation parrains et donateurs de PARTAGE sur votre futur parrainage.



JE DÉCOUVRE MON DOSSIER DE PARRAINAGE

Réception chez vous de votre dossier de parrainage et des informations complètes sur le programme soutenu, votre filleul/e.



JE CRÉE UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES ENFANTS DU PROGRAMME

Échanges tout au long du parrainage par courrier et vous pouvez même vous rendre sur place.



JE REÇOIS DES NOUVELLES DU PROGRAMME

Trois fois par an vous serez informés des avancées du programme et des actions menées auprès des enfants.

Une **équipe dédiée** est à votre écoute pour assurer le suivi du parrainage. Pour répondre à vos questions, contactez-nous au **03 44 20 92 92** ou sur **info@partage.org**.

LE PARRAINAGE AVEC PARTAGE



Il existe deux types de parrainage pour venir en aide aux enfants : le parrainage d'un enfant, appelé PARRAINAGE NOMINATIF et le parrainage d'un groupe d'enfants, appelé PARRAINAGE D'ACTION.

> Qu'est-ce que le parrainage et à quoi sert-il ?

Votre engagement permet aux enfants d'être scolarisés et d'améliorer leurs conditions de vie : soins, nourriture, protection, prévention. Nous vous adressons le dossier dans lequel vous découvrirez un projet et/ou ferez la connaissance d'un enfant dont vous recevrez des nouvelles 3 fois par an.

> Combien de temps dure le parrainage ?

Dans le cas du parrainage nominatif, un enfant est en général parrainé pendant 6 à 8 ans, ce qui lui permet de bénéficier de bonnes conditions d'apprentissage pendant sa scolarisation primaire. Il arrive que l'enfant parrainé sorte plus tôt du champ d'action de notre partenaire (la raison la plus fréquente étant le déménagement). Dans tous les cas, le parrainage prend fin lorsque l'enfant atteint 18 ans. Pour être efficace auprès des enfants les plus vulnérables, PARTAGE agit dans la durée. Le parrainage (nominatif ou d'action) permet cette pérennité. Nous espérons que vous pourrez être à nos côtés le plus longtemps possible.

> Puis-je choisir un pays plutôt qu'un autre ?

Vous pouvez choisir la région du monde où vous voulez parrainer. Si cela est possible, nous nous ferons un plaisir de satisfaire votre souhait, tout en tenant compte bien sûr des besoins les plus urgents.

> Quels sont les enfants bénéficiaires ?

Les associations locales avec lesquelles nous travaillons interviennent dans des endroits d'extrême pauvreté : au sein de leurs programmes, tous les enfants sont susceptibles d'être parrainés. Mais tous ne le sont pas. Afin de considérer tous les enfants avec la même attention, un enfant parrainé ou non bénéficie des mêmes services. En parrainant, vous venez donc en aide à l'ensemble des enfants de la communauté.

> Comment le parrainage est-il présenté à l'enfant et à sa famille ?

Nos partenaires locaux, proches des enfants et de leurs familles, expliquent longuement la finalité du parrainage : il ne s'agit en aucun cas d'une démarche d'assistantat, mais d'une aide apportée à toute la communauté. La compréhension et l'accord des familles sont indispensables.

> Comment est dépensé mon parrainage ?

Les enfants et leurs familles ne reçoivent pas d'argent directement. Votre parrainage permet de mettre en place des projets pour l'enfant et sa communauté. Les dépenses sont collectives et profitent à tous les enfants du programme, parrainés ou non. À PARTAGE, plus de 80 % des sommes versées sont affectées à notre mission sociale, le solde servant au fonctionnement et au développement de l'association.

> Qu'est-ce qu'un partenaire local et pourquoi faire appel à lui ?

La mission de PARTAGE concerne l'approche globale de l'épanouissement de l'enfant. Des associations locales du pays sont donc les plus à même d'y répondre. C'est pourquoi PARTAGE a choisi d'instaurer des relations professionnelles durables et équitables avec ces partenaires locaux, sélectionnés pour la qualité des programmes pour les enfants, mais aussi pour leur sérieux et leur fiabilité.

> Comment devient-on parrain/marraine ?

C'est très simple. Il vous suffit de renvoyer le coupon de soutien à PARTAGE. Vous recevrez alors le dossier de votre filleul(e) si vous souhaitez un parrainage nominatif ou du programme que vous souhaitez soutenir si vous optez pour un parrainage d'action. Le partenaire, et le cas échéant l'enfant, seront alors prévenus de votre soutien.

> Puis-je aller à la rencontre du programme ou de l'enfant que je soutiens ?

Vous pouvez aller rendre visite à votre filleul(e) ou au partenaire local. Vous pourrez découvrir les conditions de vie des enfants et l'efficacité du programme. Dans l'intérêt de tous, il importe de préparer votre venue, en lien avec nos partenaires qui vous accueilleront toujours très chaleureusement. C'est pourquoi nous vous demandons de nous contacter au moins deux mois avant votre départ. Notre charte de visite aux enfants vous sera remise.

> Puis-je aider autrement que par le parrainage ?

Oui, vous pouvez faire des dons ponctuels, du bénévolat, un legs. Vous retrouverez toutes les informations utiles sur notre site www.partage.org ou en appelant le 03 44 20 92 92.



IDÉES REÇUES

LE PARRAINAGE COÛTE CHER

Parrainer avec PARTAGE coûte 30 € par mois et grâce à la déduction fiscale, si vous êtes imposable, votre parrainage ne vous coûtera plus que 10,20 € par mois. Et le parrainage est un investissement qui va au-delà, vous devenez avant tout une personne précieuse dans la vie et dans le cœur d'un enfant.

NOUS NE SAVONS PAS OÙ VA L'ARGENT

PARTAGE reverse 79 % de ses ressources aux missions sociales pour les enfants. Dans un souci de transparence, tous les ans, vous avez accès au rapport d'activités qui contient le rapport financier de PARTAGE. PARTAGE est labellisé « Don en confiance » et nos partenaires locaux sont régulièrement audités.

LA TOTALITÉ DE MON DON NE VA PAS À L'ENFANT QUE JE PARRAINE

Pour offrir un avenir à un enfant, il est essentiel d'améliorer son environnement de manière globale. C'est pourquoi PARTAGE mutualise les dons afin de mettre en oeuvre des projets sur le long terme qui bénéficient aux enfants mais aussi à toute leur communauté.

SI J'ARRÊTE MON PARRAINAGE MON/MA FILLEUL/E NE SERA PLUS AIDÉ/E

Si vous cessez votre parrainage, votre filleul/e continuera d'être aidé en bénéficiant des actions (école, santé, nutrition, ...) mises en place par le partenaire au sein de sa communauté.

NOUS FERIONS MIEUX D'AIDER LES FRANÇAIS AVANT D'AIDER LES AUTRES

PARTAGE est une association qui agit auprès d'enfants vulnérables dans le monde. La France connaît aussi la pauvreté, la violence, les abus et la discrimination des enfants. Des services de l'État et/ou des associations luttent contre les injustices du territoire. PARTAGE a choisi d'œuvrer auprès de pays plus pauvres ou plus instables qui n'ont pas de service de protection de l'enfance. Pour PARTAGE, tous les enfants du monde doivent avoir accès à l'éducation, à l'alimentation, aux soins et être protégés des abus. En France, nous agissons aussi pour aider les enfants confrontés à la violence et mener des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECIS) en particulier grâce à notre réseau bénévole qui intervient en milieu scolaire, en lien avec nos partenaires locaux.



PARTAGE BON DE SOUTIEN

À compléter et à nous retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse suivante :
PARTAGE - 40, rue Vivanel - BP 70311 - 60203 Compiègne Cedex

66 % de vos versements (parrainages et dons) sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez automatiquement un reçu fiscal une fois par an en mars, pour l'ensemble de vos versements de l'année précédente. Ainsi un versement de 30 € ne vous coûte que 10.20 €.

VERSEMENT MINIMUM	PARRAINAGE NOMINATIF	PARRAINAGE D'ACTION
Mensuel	30 €	25 €
Trimestriel	90 €	75 €
Semestriel	180 €	150 €
Annuel	360 €	300 €

JE SOUTIENS L'ACTION DE PARTAGE

Je parraine un enfant

À partir de 30€ par mois.

Je parraine une action

À partir de 25€ par mois.

Je règle mon parrainage par prélèvement automatique

Veuillez indiquer le montant de votre engagement et la période souhaitée :

Mensuel € Trimestriel € Semestriel € Annuel €

Merci de bien vouloir compléter et signer le mandat de prélèvement au dos, et nous le retourner en y joignant impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB ou RIP).

Je règle mon parrainage par chèque à l'ordre de PARTAGE

Vous ne recevrez pas de rappel pour vos versements, nous vous remercions de les faire de votre propre initiative.

Mes coordonnées

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville..... Pays

Téléphone Email.....

Oui, je souhaite recevoir des informations de PARTAGE à l'adresse mail indiquée ci-dessus.

Si les montants de parrainage collectés pour un partenaire étaient supérieurs aux besoins, PARTAGE pourrait affecter jusqu'à 50 % maximum d'un parrainage à un autre partenaire.



Merci infiniment de votre engagement à nos côtés

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de modification auprès de l'association bénéficiaire PARTAGE, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

 **Partage**
avec les enfants du monde

PARTAGE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

Identifiant créancier SEPA : FR58ZZZ397733

RUM (cadre réservé à PARTAGE) :

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DE DÉBITEUR :

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :

PARTAGE
40, rue Vivenel - BP 70311
60203 Compiègne Cedex

ÉTABLISSEMENT BANCAIRE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Paiement récurrent le 10 de chaque échéance à compter de la date de signature du présent mandat.

Fait à :

Le :

Signature du donateur :

Merci de compléter tous les champs du mandat.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez PARTAGE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PARTAGE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélevement autorisé.

La signature de ce mandat de prélevement vaut acceptation de pré notification de votre échéancier dans un minimum de 7 jours avant la date de première échéance.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de modification auprès de l'association bénéficiaire PARTAGE, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 07/04/1980 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

TÉMOIGNAGES DE PARRAINS & MARRAINES



CLAIRE, MARRAINÉ DE SIDONIE AVEC RACINES AU BÉNIN

« Sidonie arrive, menue, les pieds nus et les cheveux tout courts : elle me serre très fort et les mots ne sont pas nécessaires, car si elle comprend manifestement mes questions, elle me répond surtout avec ses grands yeux. »

SIMONE, MARRAINÉ DE PHEA AVEC BANDOS KOMAR AU CAMBODGE

« Depuis plus de 2 ans nous avons le plaisir de recevoir de tes nouvelles et ta photo. Nous suivons ainsi ton évolution et apprécions tes dessins. Nous apprécions aussi le bulletin Bandos Komar qui nous tient régulièrement au courant de la vie de ton pays et du déroulement des projets. Nous te souhaitons de bien réussir cette année scolaire, ainsi qu'à tes camarades. »

SABRINA, MARRAINÉ D'AMIRA AVEC LE MSL AU LIBAN

« Me voici enfin, ta marraine de France, ta marraine du bout du monde. Tu as déjà peut être trouvé dans cette enveloppe ma photo. Il sera plus facile pour toi de m'imaginer. Je t'ai également mis une carte postale qui te montre la région où je vis. Sur ces photos tout est vert, mais il y a quelques semaines encore, tout était blanc. Et il a fait très froid, avec des températures proches de -20°. Je voudrais te dire que je suis fière d'avoir été choisie pour être ta marraine. J'espère que nous parcourrons un grand chemin ensemble. Tu es très jolie sur la photo que j'ai reçue ! J'espère que ta maîtresse continue de te lire de belles histoires, et que tu aimes toujours le bricolage et la danse. Donne-moi vite de tes nouvelles ! »

CLAUDE, PARRAIN D'ACTION AVEC IBDAA EN PALESTINE

« J'ai découvert les locaux de l'association et en particulier un nouveau bâtiment où se déroulent toutes les activités culturelles et sportives. Une partie importante est aussi consacrée à une nursery et à des classes pré-élémentaires où je suis reçu avec beaucoup d'agitation. Je provoque une grande pagaille car tout le monde veut être sur mes photos ! »



Partage

avec les enfants du monde

40, rue Vivenel - BP 70311
60203 Compiègne Cedex - France
Tél : 03 44 20 92 92
info@partage.org
www.partage.org

